

Grand-Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 16 novembre 2004

MINISTÈRE DES CLASSES MOYENNES
DU TOURISME ET DU LOGEMENT

L-2937 Luxembourg

Renseignements supplémentaires :

Tél : 478 – 4711 M. Schintgen Raymond

478 – 4714 M. Colangelo Lucien

478 – 4724 M. Eich Pascal

site internet: www.mcm.public.lu

A. STREFF - TRANSPORTS
INTERNATIONAUX, DEMENAGEMENTS
SARL
138, route d'Arlon
L-8008 STRASSEN

Objet: Demande en autorisation (n. réf.: 107786 / EH)

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de me référer à votre demande sous rubrique, qui a fait entre-temps l'objet de l'instruction administrative prévue à l'article 2 de la loi d'établissement du 28 décembre 1988, modifiée le 4 novembre 1997 et le 9 juillet 2004 et de vous faire parvenir en annexe l'autorisation no 79053/D pour l'exercice d'une activité commerciale au Grand-Duché de Luxembourg sous la gérance de Monsieur Maximilian CHORUS.

D'emblée, j'attire votre attention sur le fait que l'activité de **déménagements** est couverte par la nouvelle autorisation no **79053/D** pour le **commerce**, conformément à la loi d'établissement du 28 décembre 1988, telle que modifiée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre des Classes Moyennes,
du Tourisme et du Logement



Christian SCHULLER
Attaché de Gouvernement 1^{er} en rang



MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT



AUTORISATION D'ETABLISSEMENT

No **79053/D**

Conformément aux dispositions de la loi d'établissement du 28 décembre 1988, telle que modifiée, ainsi qu'à ses règlements grand-ducaux d'exécution,

A. STREFF- TRANSPORTS INTERNATIONAUX, DEMENAGEMENTS, SARL

Société **LUXEMBOURGEOISE**

est autorisée à exercer au **GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG**

en qualité de **COMMERCANTE** l'activité suivante:

COMMERCE.

La présente autorisation n'est valable que si la gérance est assurée par **CHORUS MAXIMILIAN.**

La présente autorisation est personnelle et peut être retirée à tout moment. **Elle ne dispense pas de l'obtention des autorisations à délivrer par d'autres autorités.**

Luxembourg, le 16 novembre 2004

Pour le Ministre des Classes Moyennes,
du Tourisme et du Logement.



Christian SCHULLER
Attaché de Gouvernement 1er en rang